

Compte-rendu de la journée du 25 janvier 2010 consacrée au thème

« Vers une gestion durable et productive des forêts »

Introduction - Hervé Pierret, chef du cantonnement de Namur, Département Nature et Forêt

La forêt, du néolithique à nos jours, a connu de perpétuelles évolutions, principalement marquée par les pressions sociétales. Ainsi, les périodes de sédentarisation de l'homme, le développement de l'agriculture ou la période industrielle ont-elles profondément modifié la forêt de nos régions.

Depuis le XVII^{ème} siècle, la gestion de la forêt est régie par des ordonnances, avec l'apparition en 1854, du code forestier qui affiche une volonté de recréer une forêt d'importance et de lutter contre tous les agents qui pourraient s'y opposer. Ce code forestier vient de connaître des révisions importantes l'année dernière, preuve des nécessités d'adapter la gestion de la forêt aux enjeux de la société.

En effet, la forêt est aujourd'hui fortement sollicitée et doit répondre à de multiples enjeux : outre la production de bois destiné à la production d'énergie, la construction, la fabrication de papier, etc., la forêt doit également assurer un rôle social croissant et un rôle environnemental primordial.

Une gestion durable de la forêt, intégrant tous ces enjeux, devient incontournable. La certification forestière offre un cadre à une gestion durable des forêts et permet de valoriser économiquement cette gestion.

Hervé PIERRET
Attaché - Chef de Cantonnement
S.P.W. - D.G.O.3.
Département de la Nature et des Forêts
Direction de Namur - Cantonnement de Namur
Avenue Reine Astrid, 39
5000 NAMUR
Tél. +32 (0)81.71.54.11 email : Herve.PIERRET@spw.wallonie.be

La certification forestière FSC - Stéphan Justin, FSC Belgium



Qu'est que le FSC ?

Le FSC (Forest Stewardship Council = 'Conseil de bonne gestion forestière') est une organisation non gouvernementale indépendante et sans but lucratif qui a été créée en 1993 par des propriétaires forestiers, des acteurs/entreprises de la filière bois, des organisations sociales et des associations pour la conservation de la nature. Son objectif principal est de promouvoir et de concrétiser partout dans le monde une gestion forestière durable, c'est-à-dire environnementalement responsable, socialement bénéfique et économiquement viable.



GAL Pays des tiges et chavées ASBL
9, Rue de la Pichelotte 5340 Gesves - Belgique
tél : (0)83/670.347 - fax : (0)83/670.340
e-mail : grandjean.leader@skynet.be
www.tiges-chavees.be
ING : 363-0405354-31



Spécificités de FSC

FSC se démarque notamment par l'équilibre constamment recherché entre les 3 pôles du développement durable (les pôles économique, social et environnemental) que ce soit sur le terrain, dans le cadre de la gestion forestière, ou lors des décisions prises au sein de la structure FSC. Par ailleurs, le niveau qualitatif d'exigence est identique partout dans le monde à travers 10 principes et critères FSC traduits au niveau local. Cette harmonisation au niveau mondial participe incontestablement à la fiabilité de ce label notamment auprès des différents acteurs du marché du bois et du papier.

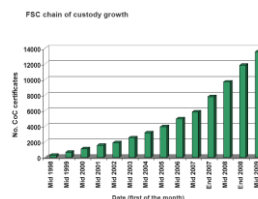
Le label FSC

La promotion d'une gestion durable des forêts selon les critères FSC passe par la vente de produits en bois et en papier labellisés FSC. Le label FSC (reconnaisable notamment par le logo du petit arbre et du checkmark) permet de garantir au consommateur que le produit qu'il achète (en bois ou dérivés du bois comme le papier) est bel et bien issu d'une forêt gérée durablement selon les principes et critères FSC. La fiabilité du label FSC repose sur le contrôle de tous les maillons de la chaîne de commercialisation et de transformation, depuis la forêt jusqu'au client final et ce, afin d'assurer en tout temps la traçabilité des produits labellisés FSC.

FSC en chiffres (situation en janvier 2010) :

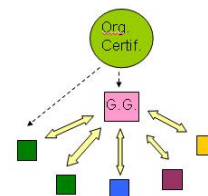
Environ 120 millions d'hectares de forêts sont actuellement certifiés FSC à travers le monde (45% de forêts boréales, 40% de forêts tempérées et 15% de forêts tropicales) et plus de 15.000 entreprises ont choisi de travailler avec le label FSC.

En Belgique, près de 15.000 ha de forêts et presque 500 entreprises (!) sont certifiées FSC. L'augmentation de la demande en produits labellisés FSC enregistrée ces dernières années atteste de la confiance croissante que porte le secteur économique tant au niveau national qu'international au label FSC. De plus en plus d'entreprises belges sont d'ailleurs à la recherche de bois certifiés FSC!



La certification FSC pour un propriétaire forestier privé

Compte tenu des surfaces des propriétés privées souvent limitées à quelques hectares voire dizaines d'hectares, la certification groupée reste la formule la plus adaptée pour un propriétaire forestier privé qui souhaite procéder à la certification FSC de sa forêt. Pour ce faire, il est nécessaire de s'intégrer à un groupe (existant ou en construction) et de passer un contrat avec le 'Gestionnaire de ce Groupe' (GG). Le GG peut être un expert forestier, une structure privée, une organisation ou une initiative d'un gouvernement... Ce GG a pour missions principales d'assurer la « gestion administrative » du groupe et de veiller que les principes et critères FSC soient bien respectés dans chaque unité forestière appartenant au groupe dont il est responsable. Ce GG est lui-même contrôlé chaque année par un Organisme de Certification indépendant qui réalise également une visite d'un échantillon d'unités forestières du groupe.



Le contrat entre propriétaire et GG doit entre autres spécifier les responsabilités (élaboration du plan de gestion, gestion forestière, contrôle des exploitants, vente de bois) que le propriétaire souhaite éventuellement déléguer à ce GG ou à un tiers.

Le coût de certification dépend du nombre d'hectares totalisé dans le groupe. Plusieurs exemples en Belgique montrent que le prix pour la certification FSC peut varier entre 1 à 3 euros par ha et par an et que celui-ci diminue lorsque la superficie forestière totale du groupe augmente. Pour être certifiée FSC, chaque unité forestière doit respecter un minimum de règles et posséder un plan de gestion présentant les objectifs et moyens pour répondre aux principes et critères FSC. Le suivi du respect de ces principes et critères FSC tient compte de l'état initial de la forêt ('santé' de la forêt, qualité de sa gestion et de sa performance dans la pratique) et vise, si nécessaire, à une amélioration concrète de la gestion forestière dans un esprit constructif et d'apprentissage avec chaque propriétaire et acteur concerné.

Stéphan JUSTIN
FSC Belgium – Fair Timber asbl
Dutselhoek, 47
3220 HOLSBEEK
Tél. +32 (0)479 460 379 email : info@fsc.be
www.fsc.be

La certification forestière PEFC – Isaline de Wilde, SRFB



Le PEFC¹ a vu le jour en 1999 à l'initiative de douze pays européens, dont la Belgique. Ce programme, qui a très vite bénéficié du soutien des différents acteurs concernés de près ou de loin par la forêt, s'est développé pour devenir un système de certification **mondialement reconnu**.

Les principes fondamentaux du système sont l'ouverture au dialogue, la recherche de consensus, la transparence, une évaluation périodique et une amélioration continue. La procédure PEFC implique tous les acteurs dans le domaine du bois : propriétaires forestiers, industrie, organisations environnementales, scientifiques et usagers de la forêt.

Aujourd'hui, PEFC est devenu le **système le plus important de certification forestière au monde**, représentant plus de 224 millions d'hectares de forêts certifiées. Concrètement, PEFC se charge de promouvoir une gestion forestière à la fois **respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable**.

La certification PEFC correspond le mieux aux spécificités européennes, à savoir une forêt familiale et morcelée (une moyenne de 2,8 ha par propriétaire).

Grâce au concept de certification régionale, ce système permet aussi bien aux petits comme aux grands



¹ Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes ou Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières



propriétaires de participer à cette vaste campagne et ce, à un **coût** tout à fait **raisonnable**.

En Wallonie, ce sont aujourd'hui plus **288.000 ha** de forêts qui sont **certifiées PEFC**. En forêt privée, ce ne sont pas moins de 420 propriétaires privés (31.000 ha) qui se sont engagés à gérer durablement l'ensemble de leur forêt : planter les bonnes essences aux bons endroits, mettre en place des peuplements mélangés, récolter leurs bois en respectant les sols, prendre en compte la biodiversité,...

Alors si vous aussi, vous gérez votre patrimoine forestier en bon père de famille, si vous souhaitez participer à la promotion du matériau bois et accéder au marché des produits labellisés, **faites-le savoir en certifiant votre forêt PEFC**. Vous garantissez ainsi au consommateur que le bois ou le papier labellisé PEFC qu'il achète, provient d'une forêt gérée durablement.

Un dossier complet est disponible sur simple demande à la Société Royale Forestière de Belgique.

<p>Isaline DE WILDE Responsable Certification Forestière PEFC Société Royale Forestière de Belgique Galerie du Centre, Bloc 2, 6ème étage 1000 Bruxelles Tel : (+32) 02.227.56.51 – Email : isaline.dewilde@foretprivee.be www.srfb.be</p>

La sylviculture Pro Silva ou sylviculture durable proche de la nature– Charles Debois, Pro Silva Wallonie, FUNDP Namur

Une visite dans le domaine des Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix à Haugimont a permis de se familiariser avec la sylviculture Pro Silva. Charles Debois, le régisseur du domaine, en a expliqué les grandes lignes :

La sylviculture Pro Silva y poursuit deux objectifs indissociables :

- Production rentable et continue de gros arbres bien conformés, d'espèces feuillues variées (chêne, hêtre, frêne, érable, bouleau, merisier, charme,...), mélangées pied par pied et issues de semis naturels pour minimiser les coûts et les risques (tempêtes, insectes,...) ;
- Protection du milieu forestier (sol, faune et flore naturelle,...).

Pratiquement, Pro Silva préconise la futaie irrégulière, une forêt composée d'un mélange d'espèces feuillues locales et d'arbres d'âges différents. Pour cela, elle favorise au maximum la régénération naturelle par rapport à la plantation, permettant également de réduire considérablement les coûts d'investissement. L'équilibre forêt-gibier doit être maîtrisé afin d'envisager une régénération naturelle abondante.

La gestion par arbre est privilégiée, chaque individu étant examiné afin d'apprécier ses différentes fonctions : production de bois de valeur, production de semences, protection du sol, protection d'arbres à fonctions biologiques élevées (arbres à cavités). La décision de récolter un arbre dépend toujours de sa fonctionnalité : en le coupant, le fonctionnement du peuplement sera-t-il amélioré ?

Cette gestion par arbre permet de concilier économie et écologie. Sur un hectare, quelques dizaines d'arbres de forte valeur assurent le revenu économique tandis que quelques autres assurent un certain niveau écologique. Les arbres restants constituent un réservoir permettant de renouveler le potentiel



GAL Pays des tiges et chavées ASBL
9, Rue de la Pichelotte 5340 Gesves – Belgique
tél : (0)83/670.347 - fax : (0)83/670.340
e-mail : grandjean.leader@skynet.be
www.tiges-chavees.be
ING : 363-0405354-31



économique ou écologique. Les frais de sylviculture sont extrêmement faibles puisque l'essentiel de la récolte est fait de gros bois, ce qui réduit les coûts d'exploitation.

La gestion du sous-étage est également un élément clé de Pro Silva. En effet, de cette gestion dépendent les conditions favorables à la régénération naturelle et à la maîtrise de la végétation concurrente. Une bonne gestion du sous-étage permet de réduire les frais de production par l'utilisation du mécanisme naturel d'élagage.

Charles DEBOIS
Domaine d'Haugimont (FUNDP Namur)
Comité Pro Silva Wallonie
Route d'Andenne, 75
5340 Faulx-les-Tombes
Tel : (+32) 081 57 06 20 – Email : charles.debois@fundp.ac.be



GAL Pays des tiges et chavées ASBL
9, Rue de la Pichelotte 5340 Gesves – Belgique
tél : (0)83/670.347 - fax : (0)83/670.340
e-mail : grandjean.leader@skynet.be
www.tiges-chavees.be
ING : 363-0405354-31

